Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601055-20251125-2025_6_04-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Lanvénégen

N° 2025-6-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 25 novembre à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-José CARLAC, maire.
Date de convocation : 19 novembre 2025

Présents : MME Marie-José CARLAC ; Monique LE CREN ; Isabelle HELOU ; Stéphanie KERMARREC ; Josette LAMANDÉ ; M. Alain PERRON ; Christophe COMBEAU ; Didier ESVAN ; Cédric CAUDEN ; Loïc POULHALEC ; Rolland ARMAND

Absents ayant donnés pouvoir : Mme Annie LE GOFF donne pouvoir à Mme Marie-José CARLAC ;
Absent excusé : Mme Catherine COLIN ; Sabrina CROISSANT
Absent non excusé : M Jérôme LE DOUAIRON

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	12

Secrétaire : Stéphanie KERMARREC

FINANCE – ADMISSION EN NON VALEUR CCAS

Monsieur le trésorier principal de Pontivy a transmis un état de demande d'admissions en non-valeur qui se décline comme suit :

MOTIF DE LA PRESENTATION EN ADMISSION EN NON VALEUR	EXERCICES CONCERNES	MONTANT
Etat – budget principal - CCAS		56,88 €
A.P. – poursuite sans effet	2017	56,88 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état ci-dessus transmis par M. la Trésorier Principal de Pontivy,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- ADMETTRE en non-valeur les titres de recettes de l'état ci-dessus du budget principal,
- PRECISER que les crédits budgétaires sont ouverts sur l'exercice 2025 à l'article 6541 et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le 25/11/2025
Le Maire,
Marie-José CARLAC